



Conseil Municipal du 17 Décembre 2021

Compte rendu

L'an deux mille vingt-et-un, le vendredi dix-sept Décembre, le Conseil Municipal dûment convoqué le 08 Décembre, conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie de MERLINES sous la présidence de M. Pascal MONTIGNY, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice	15
Nombre de conseillers municipaux présents	12
Nombre de conseillers municipaux absents représentés	1
Nombre de conseillers municipaux absents	2

PRESENTS :

Mesdames et Messieurs BANETTE Jean-Louis, BESNARD Violette, CORRIGET Claudine, GODEFROY Stéphane, LACHAUD Michel, LEMAIRE Philippe, MONTEIL Corinne, MONTIGNY Pascal, REBEIX Maurice, ROCHE Jean-Noël, FAURE Cyril, STASZCZYK Joseph

ABSENT(S) REPRESENTE(S) :

Madame Sandra Louradour

ABSENT(S) :

DA COSTA Francis

PAMPOULY Thomas

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20H05.

a. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Claudine CORRIGET est proposée secrétaire de séance.

b. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 15 OCTOBRE 2021

Adopté à l'unanimité

Ouverture anticipée des crédits 2022

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que, conformément aux articles L.1612-1 et L.1612-2 du Code Général des Collectivités territoriales, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 30 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

M. le Maire propose par conséquent l'ouverture anticipée des crédits 2022.

Adopté à l'unanimité

Equipement d'un cabinet dentaire à la Maison de Santé Pluridisciplinaire

Mr le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite de recherches et de contacts pris dans les facultés dentaires ainsi qu'auprès de professionnels, il a constaté que pour favoriser l'installation d'un dentiste dans la Maison de Santé Pluridisciplinaire communale, le manque d'équipement d'un cabinet dentaire représente un frein.

Une estimation a ainsi été réalisée pour installer un fauteuil professionnel et d'autres matériels spécifiques de cette profession.

Mr le Maire présente au Conseil Municipal le plan de financement suivant :

Types de dépenses	Dépenses totales	financeurs	%	Recettes totales
Acquisition et installation de matériels professionnels fixes pour équiper le cabinet dentaire de Merlines	84 775€ HT	Conseil Départemental	20	16 955€
		DSIL	50	42 387€
		CPAM/ARS	10	8 477€
		Autofinancement	20	16 955€
TOTAL	84 775€ HT	TOTAL		84 775€

Mr le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le projet d'équipement d'un cabinet dentaire et de valider le plan de financement présenté.

Adopté à l'unanimité

RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC DU TERRAIN DE PETANQUE

Mr le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de rénover l'éclairage devenu défectueux du terrain de pétanque situé à la Grande Ruelle.

L'étude des travaux à effectuer a été confiée au Syndicat de la Diège qui détient la compétence Eclairage Public.

Les projecteurs actuels seront remplacés par des projecteurs à Led, beaucoup moins énergivores.

Le coût total de l'opération s'élève à 5 739€ TTC.

Le Syndicat de la Diège participera à hauteur de 30%, soit 1 721,70€.

La participation prévisionnelle de la commune s'élève à la somme de 4 017,30€

Adopté à l'unanimité

PRIX DU REPAS CANTINE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer le prix des repas à la cantine à 2,80€ à partir du 1^{er} janvier 2022, soit une augmentation de 1,75%.

Adopté à l'unanimité

ACHAT DE MATERIEL POUR LE COLIS DES AINES

Mr le Maire expose au Conseil Municipal qu'i a été procédé à l'achat de valisettes et de frisure afin de confectionner les colis offerts aux aînés au mois de décembre.

Cet achat d'un montant total de 520,43€ ttc a été réalisé en ligne auprès de la société GANDOLPHE EMBALLAGE.

La mairie, en tant que collectivité, ne pouvant pas régler cet achat en ligne, Mr le Maire a donc avancé la somme en utilisant un compte personnel et il convient de lui rembourser le montant de l'achat.

Adopté à l'unanimité

PASSATION D'UN CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL

Mr le Maire expose au Conseil Municipal que le contrat d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel arrive prochainement à échéance.

Il propose de retenir la proposition de la C.N.P et de conclure avec cette société un contrat d'assurance prenant effet à compter du 1^{er} janvier 2022 et pour une durée d'un an.

Adopté à l'unanimité

CLASSEMENT EN VOIE COMMUNALE DES CHEMINS RURAUX n°11 et n°56

Mr le Maire expose au conseil Municipal qu'afin de pouvoir obtenir des subventions lors de travaux, il y a lieu de modifier le tableau de classement des voies communales de la façon suivante :

Le chemin rural n°11, de la VC8 à Lagarde jusqu'au belvédère du viaduc du Chavanon, sera classé en voie communale, incorporé au tableau de classement et ajouté à la VC 8.

Le chemin rural n°56, dessert de Lagarde depuis la VC8, sera classé en voie communale, incorporé au tableau de classement et dénommé VC 8b.

Adopté à l'unanimité

REVISION DU MONTANT DES LOYERS COMMUNAUX

M. le Maire propose d'augmenter les loyers des appartements communaux selon l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE.

Le nouveau montant des loyers est donc calculé selon la formule :

$$\text{Montant du loyer 2021} \times (131,67 / 130,59)$$

Adopté à l'unanimité

ENCAISSEMENT DE CHEQUES

M. le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'encaisser :

- ✓ un chèque d'un montant de 172,49€, correspondant à un don de Mr et Mme Faucon
- ✓ un chèque de 1,39€, correspondant à un remboursement d'avoir partiel de l'agence ORANGE
- ✓ un chèque d'un montant de 2 191€, correspondant au déplacement d'un candélabre situé Avenue Pierre et Marie Curie

Adopté à l'unanimité

RESTAURATION DU RELIQUAIRE

Mr le Maire expose que le montant du devis réalisé par Mr Crevat, spécialisé dans la conservation d'objets d'art en métal, concernant la restauration du reliquaire monstrance datant de la fin du XVI^e siècle, s'élève à 3 470€ HT, soit 4 164 € TTC.

Mr le Maire expose le plan de financement suivant pour cette restauration :

DRAC : 50% soit : 1 735€

Département : 10% soit : 347 €

Reste à charge pour la commune : 40% soit : 1 388 €

Adopté à l'unanimité

PROJET EOLIEN FEYT/LAROCHE-PRES-FEYT

Mr le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'émettre un avis sur la demande d'autorisation concernant le projet éolien situé sur le territoire des communes de Feyt et Laroche-près-Feyt.

Après avoir pris connaissance du projet et de l'avis d'enquête publique du 8 décembre 2021, le Conseil Municipal déclare en prendre acte et ne pas s'y opposer.

Adopté à l'unanimité

PROGRAMME DE VOIRIE 2022

Mr le Maire expose au Conseil Municipal le projet de programme de voirie pour l'année 2022 :

AFFAIRE	MONTANT TOTAL OPERATION En € HT
Renforcement VC 8 Lagarde Section 1 tranche 2	69 181,26
Renforcement VC La Petite Ruelle	36 117,12
Renforcement VC 8 création de 2 accès pour les 2 premiers lots du lotissement des Rouchauds	8 043,21
Enrobé froid BBO/6	1 370,88
MONTANT TOTAL	114 712 ,46

Mr le Maire précise que les travaux du futur lotissement des Rouchauds seront réalisés sur deux tranches, la première en 2022 et la seconde en 2023.

Mr le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le projet présenté et de solliciter une subvention DETR d'un montant correspondant à 40% du projet, soit 45 885€.

Adopté à l'unanimité

EXTENSION DE RESEAU POUR LE LOTISSEMENT DES ROUCHAUDS

Mr le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de créer des extensions des réseaux d'eau potable et d'eaux usées pour desservir les terrains du lotissement des Rouchauds.

Un chiffrage de ces extensions a été réalisé par le Syndicat de la Diège :

Coût prévisionnel des travaux :	86 222,50€
Dont participation de la Diège 30%	25 866,75€
Dont participation commune de Merlines 70%	60 355,75€

Adopté à l'unanimité

APPROBATION DE L'ASSIETTE DES COUPES 2022 POUR LES FORETS RELEVANT DU REGIME FORESTIER

Mr le Maire donne lecture au Conseil Municipal du programme de coupe proposé pour l'année 2022 par l'Office National des Forêts pour les forêts relevant du régime forestier.

Nom de la forêt	Numéro de parcelle	Surface à parcourir	Type de coupe	Destination
FS de Bussière et Faux	1A	5,5	E2 douglas	VENTE
	1C	4,5	E2 douglas	VENTE
	2A	5,4	E2 douglas	VENTE

Mr le Maire propose au conseil Municipal d'accepter l'ensemble des propositions et destinations de coupes.

Adopté à l'unanimité

MODIFICATION DES STATUTS DE HCC

Mr le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'approuver la mise à jour des statuts de Haute Corrèze Communauté. Il expose le projet de statuts qu'il convient d'acter et qui comporte les modifications suivantes :

- ✓ les compétences optionnelles deviennent les compétences supplémentaires
 - suppression de création et gestion des maisons de services au public hors maisons de services au public départementales.
- ✓ les compétences facultatives deviennent autres compétences
 - culture : ajout des mots « et patrimoniales »
 - loisirs : suppression de : travaux, entretien, gestion de l'ensablement des plages, responsabilité de la baignade surveillée, de ses postes de secours et des jeux sur la plage de Sornac.
 - patrimoine : * ajout de « Chemin de la Mémoire de La Courtine » à La Courtine
*suppression du mot « remarquables » dans Valorisations, gestion, entretien de sites naturels
 - mobilité : création de : Etudes, création, aménagement, gestion et actions en faveur de l'aménagement de voies vertes suivantes :
 - Bort-les-Orgues - limite du Cantal
 - Merlines - Saint-Merd-La-Breuille
 - Ussel – La Courtine

Après avoir lu le projet de statuts qu'il convient d'acter et les modifications qu'il comprend, il est procédé au vote.

Adopté à l'unanimité

INFORMATIONS DIVERSES

I. PLUI.

La commune de Merlines approuve le PLUI voté par HCC.

II. Etrave du chasse-neige.

L'ancienne étrave acquise en 2013 n'était pas adaptée pour être montée sur un tracteur car trop lourde. L'ensemble tracteur + étrave ne pouvait passer aux Mines.

Soucieux de mettre la commune en conformité avec la loi, les élus ont décidé de revendre cette étrave et de faire l'acquisition d'un matériel aux normes.

III. Bâtiment de la poste.

Les dessous de toit de la poste nécessitent d'être changés

Un devis d'un montant de 2 358 € a été réalisé par l'entreprise Galcéra.

IV. Chasublier de l'église.

Le chasublier de l'église a été démonté et est en cours de restauration.

L'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour et des questions diverses ayant été traités, M. le Maire lève la séance à 23H00.